

**COTISATIONS 2024**  
**Bulletin à retourner accompagné de votre chèque  
ou avis de virement**

NOM du LBM et cachet :

Merci d'effectuer un seul chèque (virement) au nom du SBBPL (50 € /biologiste)

Nom et Prénom du biologiste*	L** ou S	Mail du biologiste*	Si LBM multi sites, lieu d'activité du biologiste*
		<b>Nb de Biologistes</b>	<b>x 50 €</b>
*Champ obligatoire **Libéral ou Salarié		<b>MONTANT TOTAL</b>	

Coordonnées bancaires du SBBPL : IBAN : FR76 1558 9351 2100 4410 7504 439 BIC : CMBRFR2BARK

**MODALITES** : La cotisation permet d'avoir accès à des tarifs de formation préférentiels pour les biologistes et leurs salariés (remise d'environ 100 € par formation). **Elle est la condition nécessaire pour bénéficier d'une remise de 0.03€ par FSE, avantage unique en France qui a pour origine la signature de conventions entre les mutuelles et le SBBPL, pour ses adhérents uniquement.**

Cette cotisation est de à 50 € par biologiste responsable de site (et donc par site).

Aussi, nous vous remercions d'adresser votre règlement au siège du syndicat : **FBP / ARMORIS « Le Kléber » 55 bis rue de Rennes 35510 CESSON SEVIGNE**. Vous pouvez, si vous le souhaitez, effectuer un seul versement pour l'ensemble des biologistes du LBM.

Le **bulletin dûment renseigné** est à adresser avant le 30 janvier 2024, accompagné d'un chèque ou bien de l'avis de virement sur le compte du SBBPL :

**IBAN : FR76 1558 9351 2100 4410 7504 439      BIC : CMBRFR2BARK**

## **PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Le Syndicat est amené à collecter et à traiter des données à caractère personnel de ses adhérents ayant notamment pour finalités :

- 1) la gestion de l'affiliation de ses membres biologistes libéraux ou salariés
- 2) l'envoi d'informations utiles aux biologistes pour leur activité
- 3) l'organisation ou la participation à des évènements
- 4) la fourniture de services à ses membres.

Ces finalités ont pour base légale l'intérêt légitime du syndicat :

- d'effectuer la gestion administrative, comptable et statutaire (finalité 1) ;
- de communiquer des informations sur l'actualité du secteur de la biologie médicale et sur les services Armoris (finalité 2) ;
- de permettre à ses membres de participer à des évènements Armoris ou d'autres évènements sectoriels (finalité 3), et ;
- de répondre aux besoins divers des biologistes (finalité 4).

Afin d'apporter des services à ses adhérents (formation, FSE, référencement vins, ...), le syndicat est amené à transmettre des données (ex : adresse professionnelle) à Biocom Ouest ainsi qu'à des partenaires, fournisseurs et sous-traitants. Des données peuvent aussi être communiquées à des tierces parties autorisées pour remplir nos obligations légales.

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire au regard des finalités sus-mentionnées et pour le respect des obligations légales.

**Dans le cadre défini par la législation**, vous disposez des droits d'accès, de rectification et d'effacement de vos données, ainsi que d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits en contactant notre déléguée à la protection des données à [contact\\_dpo@armoris.bzh](mailto:contact_dpo@armoris.bzh) ou par courrier à notre adresse postale.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.